

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1440

Artikel: Campagne : l'USS se bat pour des salaires acceptables

Autor: Dussault, Andrée-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'USS se bat pour des salaires acceptables

S'attaquer aux bas salaires, voilà ce qu'a décidé l'Union syndicale suisse (USS) lors de son dernier congrès. C'est par le biais de sa campagne « Pas de salaires au-dessous de 3000 francs » que l'USS vise à instaurer une politique salariale garantissant « à toute personne en âge de travailler un emploi rémunéré de manière appropriée et de participer pleinement à la vie sociale. »

Andrée-Marie Dussault

Lors de son dernier congrès, l'Union syndicale suisse (USS) a décidé de s'attaquer aux bas salaires par le biais des conventions collectives de travail (CTT) et de la législation. Par sa campagne « Pas de salaires au-dessous de 3000 fr. » l'USS souhaite notamment lancer un débat sur une définition légale du salaire minimum, une notion sur laquelle on trouve bien peu d'éléments dans les textes législatifs suisses.

Les femmes, Suissesses et étrangères, ainsi que les étrangers sont les plus concernés par cette campagne menée contre les bas salaires. Car force est de constater que pour l'ensemble des branches économiques, il existe un écart flagrant entre les salaires des femmes et ceux des hommes. Les secteurs d'emploi où les femmes forment la majorité des employé-e-s sont non seulement ceux où l'on trouve les plus bas salaires, mais aussi les moins syndiqués et ceux où prévalent les moins bonnes conditions de travail.

Salaires féminins insuffisants pour vivre

Selon l'*Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Budgetberatungsstellen* qui présente chaque année différents budgets avec les montants minimums nécessaires pour vivre, à l'heure actuelle, une famille avec deux enfants devrait disposer d'au moins 4000 fr. par mois. Pour une personne seule avec un enfant, la somme minimale

pour vivre correspond à 2750 fr. nets. Or, selon les statistiques de l'USS, parmi les femmes qui occupent des emplois rémunérés à temps plein, 22 % d'entre elles gagnent moins de 3000 fr., et plus de 13 % ont un salaire de moins de 2500 fr. Tandis que les hommes sont respectivement 7 % et un peu plus de 4 % à toucher des salaires nets inférieurs à ces montants.



Les femmes de l'USS dénoncent les salaires antisociaux

Les salaires féminins dans les secteurs à bas salaires ont été qualifiés par les femmes de l'USS d'antisociaux et d'inéquitables. Antisociaux parce qu'ils ne permettent pas de vivre, et inéquitables parce que les activités réalisées dans les secteurs majoritairement féminins sont sous-estimées par rapport à celles effectuées là où les hommes sont dominants. Elles considèrent que les personnes dont

le temps de travail correspond à la moyenne usuelle doivent, dans tous les cas, recevoir une rémunération leur assurant un niveau de vie acceptable.

À qui coûtera l'équité salariale ?

Pour tendre vers une équité salariale entre les sexes, l'idée d'un processus de redistribution des richesses devra forcément être examinée. À ce sujet, le groupe de travail des femmes du syndicat FCTA demande, à juste titre, aux dépens de qui cette redistribution se fera-t-elle ? Cette question crée des malaises, même au sein des syndicats. Car les syndicalistes aussi craignent que l'augmentation des bas salaires se fasse aux frais des salaires moyens et élevés – en l'occurrence, les salaires masculins.

Jadis, elles travaillaient pour un « salaire d'appoint ». Aujourd'hui, les femmes veulent un vrai salaire à part entière. Les syndicats sauront-ils intégrer à leur lutte contre les bas salaires la délicate question de l'équité salariale ? Espérons par ailleurs que la campagne d'affichage « Réagissons », orchestrée par les Bureaux de l'égalité romands en février dernier, portera ses fruits en faisant connaître la loi sur l'égalité aux victimes potentielles de discriminations, et en les incitant à réagir.